



CHAPITRE 1 : PERSPECTIVE GLOBALE	AUTEUR : SECRÉTARIAT	DERNIÈRE MISE À JOUR : 25 janv. 2006
---	---------------------------------------	---

1. PERSPECTIVE GLOBALE

1.1 Qu'est-ce que l'ICCAT ?

Introduction

Les thonidés et les autres grandes espèces de grands migrateurs sont généralement évalués et gérés par le biais d'accords internationaux. Étant donné que la distribution de ces stocks ne se limite pas aux eaux d'une seule et unique nation souveraine, ces accords sont nécessaires afin de mettre en commun les informations disponibles sur les pêcheries et la recherche.

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) est responsable de la conservation des thonidés et des espèces apparentées dans l'océan Atlantique et ses mers adjacentes. L'organisation a été établie à une Conférence de Plénipotentiaires, qui a préparé et adopté la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique signée à Rio de Janeiro, Brésil, en 1966. Après un processus de ratification, la Convention est officiellement entrée en vigueur en 1969. Les langues officielles de l'ICCAT sont l'anglais, le français et l'espagnol.

Le travail de la Commission requiert la collecte et l'analyse des informations statistiques relatives aux conditions et aux tendances actuelles des ressources halieutiques comprises dans la Convention. Environ 30 espèces relèvent directement de l'ICCAT : thon rouge de l'Atlantique (*Thunnus thynnus thynnus*), listao (*Katsuwonus pelamis*), albacore (*Thunnus albacares*), germon (*Thunnus alalunga*) et thon obèse (*Thunnus obesus*); espadon (*Xiphias gladius*); istiophoridés, tels que le makaire blanc (*Tetrapturus albidus*), le makaire bleu (*Makaira nigricans*), le voilier (*Istiophorus albicans*) et le makaire bécune (*Tetrapturus pfluegeri* et *T. Belone*); les thazards, comme le thazard atlantique (*Scomberomorus maculatus*) et le thazard barré (*Scomberomorus cavalla*); les thonidés mineurs, comme la thonine commune (*Euthynnus alletteratus*), l'auxide (*Auxis thazard*), et la bonite à dos rayé (*Sarda sarda*).

Le thon rouge du Sud (*Thunnus maccoyii*) relève également de la Convention, bien qu'actuellement la principale responsabilité de l'évaluation et de la gestion de cette espèce incombe à la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT).

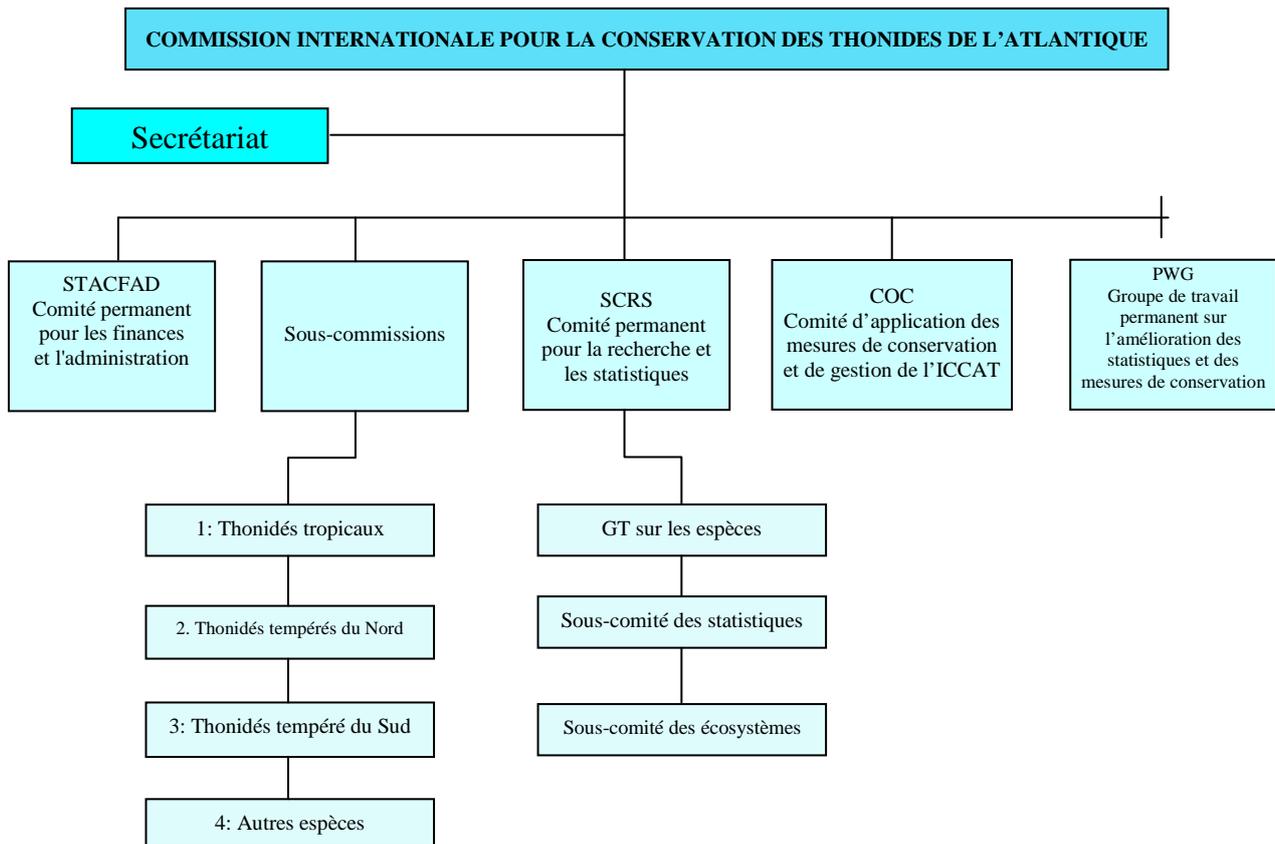
D'autres espèces, même si elles ne sont pas formellement mentionnées dans la Convention, relèvent également de l'ICCAT. Il s'agit de quelques espèces capturées de manière accidentelle par les flottilles thonières et qui ne sont pas gérées directement par le biais d'autres accords internationaux. À l'heure actuelle, ces espèces comprennent les requins océaniques pélagiques tels que le requin-taupe bleue (*Isurus oxyrinchus*) et le requin peau bleue (*Prionaca glauca*).

Structure

Parties contractantes

La Commission est composée de parties contractantes. Tout gouvernement membre de l'Organisation des Nations unies (ONU), toute agence spécialisée de l'ONU ou toute organisation intergouvernementale d'intégration économique composée par des États qui lui ont transféré la compétence de statuer sur des questions relevant de la Convention de l'ICCAT, peut adhérer à la Commission.

La Commission a également créé un statut spécial dénommé *Partie, Entité ou Entité de pêche non-contractante coopérante*. Les Parties, Entités ou Entités de pêche auxquelles ce statut est concédé sont soumises à une grande partie des mêmes obligations et jouissent d'un grand nombre des mêmes privilèges que ceux des Parties contractantes.



Organes subsidiaires

La Commission a établi plusieurs organismes subsidiaires qui analysent différents types d'informations et qui transmettent leurs conclusions et recommandations à la Commission pour la prise de décision finale.

Le Secrétariat coordonne et facilite le travail de la Commission. Il est chargé de la gestion du budget de la Commission, de la coordination des programmes de recherche, de la tenue à jour de bases de données, de la préparation des publications et de l'organisation des réunions de la Commission et des organismes subsidiaires.

Le Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD) examine toutes les questions financières et administratives et prépare le budget.

Le Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) recommande à la Commission les politiques et les procédures à suivre pour la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion des statistiques halieutiques. Il incombe au SCRS de veiller à ce que la Commission dispose à tout moment des statistiques les plus complètes et actuelles concernant les activités de pêche menées dans la zone de la Convention, ainsi que de l'information biologique sur les stocks pêchés. Le Comité coordonne également diverses activités nationales de recherche, élabore des projets de programmes spéciaux internationaux de recherche en coopération, réalise des évaluations de stocks, et donne des avis à la Commission sur la nécessité de mesures spécifiques de conservation et de gestion. Le SCRS se compose d'autres organes subsidiaires qui examinent différentes espèces ou matières. Il s'agit des Groupes sur les espèces (groupes de travail qui évaluent la situation des divers stocks) et des deux Sous-comités (des statistiques et des écosystèmes).

Quatre Sous-commissions sont responsables de l'évaluation des espèces, des groupes d'espèces ou de la zone géographique relevant de sa compétence : Sous-commission 1 : Thonidés tropicaux (albacore, listao et thon obèse) ; Sous-commission 2 : Thonidés tempérés du Nord (germon et thon rouge) ; Sous-commission 3 : Thonidés tempérés du Sud (germon et thon rouge du Sud) ; Sous-commission 4 : Autres espèces (espadon, istiophoridés, requins). Les Sous-commissions examinent les informations scientifiques et d'autres types d'informations et formulent des recommandations afin que les Parties contractantes mènent des actions conjointes destinées à maintenir les stocks à des niveaux permettant les captures maximums durables. Les Sous-commissions peuvent également recommander à la Commission des études et des recherches ayant pour objet d'obtenir des renseignements sur l'espèce, le groupe d'espèces ou la zone géographique relevant de sa compétence, ainsi que la coordination des programmes de recherche à effectuer par les Parties contractantes.

Les domaines de l'application sont examinés par deux organismes distincts : Le Comité d'application des mesures de conservation et de gestion (COC) (examine les sujets relatifs aux Parties contractantes) et le Groupe de travail permanent sur l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (examine les sujets relatifs aux Parties non-contractantes).

Le Secrétariat

Le Secrétariat est géré par le Secrétaire exécutif qui est désigné par la Commission. Le Secrétariat remplit les fonctions nécessaires pour la mise en œuvre du travail de la Commission. Cela comprend les tâches financières et administratives quotidiennes, ainsi que la coordination de plusieurs programmes de recherche, la préparation de la collecte et de l'analyse des données nécessaires aux fins des évaluations de stock et la préparation des rapports administratifs, scientifiques et d'autre type aux fins de leur approbation par la Commission.

Pratiquement tous les efforts ayant trait au travail scientifique et la collecte des données de la Commission sont déployés par les Parties contractantes. Le rôle du Secrétariat consiste davantage à être un point central destiné à la collecte et l'assimilation des données et la coordination de l'accès des scientifiques aux bases de données communes.

1.2 Principaux types de données

Les principaux types de données utilisées par l'ICCAT pourraient être classés selon deux critères : la source des données et l'utilisation prévue des données.

Sources des données

Indépendantes de la pêche

Les données indépendantes de la pêche telles que les prospections des navires de recherche sont utilisées dans de nombreuses évaluations de stock du monde entier, car ces données sont moins susceptibles de faire l'objet de biais que les données dépendantes de la pêche. À titre d'exemple, tandis qu'une prospection d'un navire de recherche peut être conçue pour opérer de la même façon année après année, il est peu probable de trouver une technologie et des méthodes opérationnelles constantes en ce qui concerne les navires commerciaux.

Cependant, en raison du comportement migratoire et de la vaste distribution spatiale (et verticale) de la majorité des grands thonidés, il est pratiquement impossible de réaliser des prospections indépendantes de la pêche à des coûts raisonnables. La plupart des études indépendantes de la pêche sont réalisées au moyen de programmes de marquage. Toutefois, il existe quelques exemples de prospection réalisée (par exemple, prospections larvaires).

Dépendantes de la pêche

Ces données représentent la grande majorité des données utilisées par l'ICCAT dont les principales sources sont : carnets de pêche, programmes d'observateurs, échantillonnage au port, échantillonnage en usines/sur les marchés et statistiques du commerce international (importation/exportation). Dans certains cas, des systèmes à distance sont utilisés, tels que des enquêtes par téléphone ou par courrier.

Dans de nombreux cas, les données collectées issues de plusieurs sources sont utilisées pour améliorer les estimations. À titre d'exemple, les estimations de capture réalisées en mer peuvent être ajustées avec une quantification plus précise des captures réalisée au moment du débarquement au port.

Certains types de données dépendantes de la pêche sont obligatoires conformément à la Convention de l'ICCAT et plusieurs accords internationaux. Le type de données le plus basique devant être collecté et déclaré à l'ICCAT est la capture totale annuelle par espèce, pavillon, zone de stock et engin. D'autres types de données tels que les échantillons de prise par effort et les échantillons de taille doivent également être collectés et déclarés à l'ICCAT.

Utilisation des données

Application

Chaque année, la Commission adopte une série de Recommandations aux fins de la gestion des stocks. Certains types de données sont utilisés afin de garantir que ces Recommandations sont mises en œuvre correctement. À titre d'exemple, si une Recommandation établit des quotas de capture et des tailles minimales pour un stock spécifique, les informations nécessaires sur l'application seront les captures totales et la composition par tailles de ces captures.

Connaissances biologiques

Les modèles d'évaluation des stocks sont établis sur la base des connaissances scientifiques des principales caractéristiques biologiques d'une espèce. Celles-ci comprennent, entre autres : la structure du stock, la migration, la croissance, la reproduction et la mortalité naturelle.

Dans le cadre de la Convention, les Parties contractantes s'engagent à réaliser ces études sur la biologie des stocks. Chaque année, des scientifiques des Parties contractantes présentent les derniers résultats de leurs études aux Groupes d'espèces pertinents et au SCRS. De temps en temps, les progrès réalisés par des chercheurs individuels sont « adoptés » en tant qu'information la plus actualisée et forment partie des connaissances de base utilisées dans les évaluations de stocks. Les études scientifiques sont publiées chaque année dans le *Recueil de Documents scientifiques ICCAT*.

Statistiques

Les données statistiques utilisées par l'ICCAT sont généralement celles associées aux pêcheries avec un niveau particulier de détails : Quelles espèces ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ?

Certaines données recueillies par les Parties contractantes peuvent être très détaillées alors que les données déclarées au Secrétariat de l'ICCAT étant partagées avec d'autres Parties contractantes tendent à être plus globales. Les données détaillées peuvent être la composition de la capture réalisée lors de chaque sortie d'un navire de pêche. Les données globales pourraient être la capture totale par espèce réalisée par tous les navires au cours d'une année donnée.

Les données déclarées à l'ICCAT ne sont pas toutes des échantillons. Les échantillons nécessitent souvent un certain niveau d'extrapolation afin d'obtenir des estimations des quantités totales.

1.3 Communication des données statistiques au Secrétariat de l'ICCAT

Compte tenu du nombre d'espèces, des pavillons, des engins et des zones pour les pêcheries de thonidés de l'Atlantique, il est nécessaire de disposer d'un ensemble de normes pour les codes et les formats de communication. Dans le but de faciliter l'envoi de ces informations, chaque année le Secrétariat envoie des circulaires sollicitant l'information requise, dont des copies peuvent être téléchargées sur la page web de l'ICCAT.

L'**Appendice 1** du présent Manuel contient tous les formulaires de communication qui devraient être utilisés et l'**Appendice 2** présente les codes utilisés dans les bases de données de l'ICCAT.

Les informations statistiques requises à des fins strictement scientifiques englobent les captures de thonidés, d'espèces apparentées et de requins réalisées dans la zone de la Convention de l'ICCAT. Ces informations sont les suivantes :

- *Description de la flottille* : Nombre de navires de pêche au sein de chaque flottille de pêche (définis explicitement par chaque pays, entité ou entité de pêche du pavillon en tenant compte de différents attributs tels que : nationalité, catégorie commerciale, groupe d'engin de pêche, zone/port de base principal, espèces cibles, etc.) regroupés par classes de taille (LOA) et tonnage (GRT) et par principales espèces ciblées.

- *Prises nominales de Tâche I* : Les estimations de prise nominale (espèce cible et de prise accessoire) et de rejets de poissons morts classées par flottille de pêche, espèce, année, engin, région, eaux de pêche (ZEE ou haute mer). La Tâche I devrait inclure toutes les captures, comprenant celles des pêcheries récréatives et celles des navires de formation et de recherche, de tous les thonidés, espèces apparentées et requins, qu'il s'agisse d'espèce cible ou de prise accessoire. Lorsque des poissons sont engraisés dans des fermes, les statistiques de Tâche I devraient inclure le poids du poisson au moment de la capture de celui-ci. Lorsque des produits de poissons provenant de fermes sont exportés, le poids des poissons engraisés et exportés doit être communiqué séparément.
- *Prise et effort de Tâche II* : Les statistiques de prise (composition de la capture par espèce) et d'effort, classées par flottille de pêche, engin, strate temporelle et strate spatiale, conformément au système de codification de l'ICCAT en cours de développement. Ces données peuvent être des estimations (toujours extrapolées aux captures totales) et/ou des données observées par le biais de plusieurs sources de données (carnets de pêche, enchères, échantillonnage au port, ports de débarquement, transbordements, etc.)
- *Échantillons de taille de Tâche II* : Fréquences de taille des échantillons mesurés pour chaque espèce et classés par flottille de pêche, espèce, engin, unités d'échantillon, strate temporelle, strate spatiale.
- *Prise par taille de Tâche II* : Estimations déclarées de prise par taille (extrapolées à la Tâche I) classées par flottille de pêche, engin, strates spatio-temporelles pour les principales espèces (thon rouge, germon, albacore, thon obèse, listao et espadon) et par sexe dans le cas de l'espadon.

1.4 Comment ce Manuel est-il organisé

À la suite de cette introduction, le chapitre 2 présente une description des principaux aspects biologiques et halieutiques de chaque espèce. Le chapitre 3 décrit les principaux types d'opérations/engins de pêche utilisés pour capturer des thonidés et des espèces apparentées dans l'océan Atlantique. Le chapitre 4 présente les principaux aspects de la collecte de données biologiques et statistiques pour les espèces relevant de l'ICCAT. Le chapitre 5 est consacré aux types de données qui ne sont habituellement pas collectées à des fins scientifiques (même si parfois elles peuvent être utilisées pour compléter les estimations scientifiques). Le chapitre 6 présente les principales publications établies par l'ICCAT. Finalement, les appendices fournissent des détails concernant les codes, les normes et les directives pour la soumission de données ainsi que des résumés des paramètres biologiques de base pour les principales espèces relevant de l'ICCAT.

Il est escompté que ce Manuel soit disponible principalement en format électronique sur internet. Il est prévu que plusieurs parties de ce document soient mises à jour fréquemment. Ces parties ont principalement trait à des thèmes qui pourraient varier annuellement, tels que les codes d'engin. D'autres parties, telles que les méthodes d'échantillonnage ou les descriptions des espèces, ne devraient pas changer fréquemment. Dans tous les cas, la version la plus actualisée sera publiée sur la page web de l'ICCAT.